

Au sommaire

- 7 FISCAL**
Impôt sur le revenu. Modifications des obligations déclaratives relatives au crédit d'impôt afférent aux investissements forestiers
Impôts et taxes. Gratuité de la télétransmission des déclarations des entreprises
- 8 RURAL**
Aménagement foncier. Renouvellement du droit de préemption de la SAFER du Centre
- 10 PROFESSION**
Office. Mise en place d'un fichier automatisé de données personnelles relatif aux offices publics ou ministériels
Notaires. Création de la chambre interdépartementale des notaires du ressort de la cour d'appel de Nancy

Un encart publicitaire « Guide Defrénois de la rédaction des actes » est joint au présent numéro

À LA Une

Mise en œuvre du registre d'immatriculation des syndicats de copropriétaires

Le décret relatif au registre national d'immatriculation des syndicats de copropriétaires administrant des immeubles à destination totale ou partielle d'habitation, créé par la loi *ALUR*, a été publié au *Journal officiel* du 28 août 2016.

Le décret précise notamment la définition des données à porter au registre par les télédéclarants et fixe les conditions de consultation de ces données.

Le notaire est particulièrement concerné par cette procédure puisqu'il doit intervenir, non seulement au stade de la mise en copropriété, mais également, en cas de carence ou d'absence du syndic, lors de la vente d'un lot de copropriété ne comportant pas la mention du numéro d'immatriculation de la copropriété, via une procédure d'office.

> **LIRE P. 1**